La dimension internationale des Réseaux du Parvis

L’Europe et Les activités internationales de Parvis :

La globalisation de notre monde fait que les problèmes et les situations qui sont à l’origine de la création de Parvis et de ses actions ne se limitent pas à l’hexagone et se retrouvent dans la plupart des pays, qu’il s’agisse des problèmes touchant les personnes, la société, la politique, et l’économie qui est de plus en plus intégrée. Les enjeux qui en résultent sont tels que Parvis ne peut s’en désintéresser pour mener à bien ses objectifs. La fédération des réseaux des Parvis se doit donc de mener des activités internationales. Comment le fait-elle ?

I Les différentes formes de l’activité internationale de Parvis

Les activités internationales de la fédération sont menées :
1) par la fédération en tant que telle
Ces activités sont menées dans le cadre du Réseau Européen Eglises et Libertés dont la fédération réseaux des Parvis est membre (Denyse Boyer en est le point de contact), comme quatre de ses associations (DLE, FHE, NSAE et Partenia 2000). Le réseau édite une revue semestrielle EURONEWS qui est accessible via internet : http://www.european-catholic-people.eu/euronews/
2) par les associations de la fédération
– celles qui ont leurs propres activités internationales : Droits et Libertés dans les Eglises (DLE), Femmes et Hommes en Eglise (FHE), Nous Sommes Aussi l’Eglise (NSAE), Partenia, David et Jonathan et l’équipe nationale JONAS),

– celles qui sont elles-mêmes des associations internationales : Association des Femmes d'Europe pour la Recherche Théologique (AFERT))
– celles qui sont membres de réseaux internationaux. C'est le cas de
o Droits et Libertés dans les Eglises (DLE) qui est une des branches françaises du mouvement international « Nous Sommes l'Eglise » (IMWAC www.we-are-church.org) dont de nombreuses branches européennes sont membres du Réseau Européen Eglises et Libertés. Hubert Tournès (DLE), membre du comité d'IMWAC envoie périodiquement les informations concernant les activités d'IMWAC (certaines sont rapportées dans EURONEWS).
o Assemblée fraternelle des chrétiens unitariens fait partie d'un réseau
o Association des correspondants des Communautés de Base (ACB) est concernée par la coordination européenne des communautés de base ;
o Associations de prêtres mariés (Prêtres en Foyer et Prêtres mariés France Nord) sont concernées par la fédération européenne des prêtres mariés qui est membre du Réseau Européen.

Au niveau européen, le réseau Européen Eglises et libertés, IMWAC et la coordination européenne des communautés de base cherchent à coordonner le plus en plus leurs activités qui sont complémentaires. Chacune de ces trois associations prennent plus particulièrement en charge un des aspects de la vie de tout chrétien :
– Le réseau Européen Eglises et Libertés est plus particulièrement concerné par les aspects sociétaux, à savoir : interactions entre Eglises et société, construction d'une société européenne qui soit en harmonie avec ce que Jésus nous a révélé ;
– Le mouvement mondial IMWAC prend plus particulièrement concerné par les aspects ecclésiaux, et particulièrement la revitalisation de l'esprit de Vatican II ;
– La coordination européenne des communautés de base est

plus directement concernée par les aspects de la vie locale et de la célébration.

II Groupe de travail international de la Fédération

De façon à réfléchir aux aspects internationaux de ses activités, à échanger les informations et à préparer les AG du Réseau Européen, la fédération a mis en place un groupe de travail international. Il soumet les conclusions de son travail au Conseil d'administration du réseau qui décide des positions que la fédération défendra lors des rencontres annuelles du réseau Européen. Ce groupe qui rassemble toutes les personnes intéressées par les questions internationales est actuellement coordonné par Denyse Boyer.

Les enjeux actuels dans la construction de l'Europe pour Parvis

L'Europe s'est construite autour de trois piliers qui en font la spécificité :
– Des valeurs et une mise en pratique de ces valeurs explicitées dans la convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, et dans la charte sociale européenne.
– la démocratie
– l'état de droit dans le respect et la dignité de chacun et chacune, l'égalité de chacun et chacune dans l'accès à ces droits humains, sociaux et économiques.
Ces valeurs sont fondées sur la confiance en l'Homme et en sa capacité à mettre en place les moyens d'assurer le bien commun et la cohésion sociale et donc sur l'universalité des droits de l'Homme, au moins sur l'ensemble de l'Europe

L'Europe doit vivre et mettre en pratique ces valeurs aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur dans le monde. Des paroles et des actes inspirés de l'esprit de Jésus sont, pour nous croyants, essentiels.

Mais l'Europe est fortement confrontée à d'autres visions

venant
– de l'intérieur : l'Europe est de plus en plus multiculturelle, multi-religieuse et multi-convictionnelle (immigration importante, évolution des européens (désenchantement, disparition des certitudes, manque de fiabilité de la projection sur l'avenir, perte de repères et d'identité, mondialisation…))
– de l'extérieur : l'Europe est de plus en plus dépendante des autres pays du monde (décentralisation, marché mondial, pressions culturelles, pressions terroristes…)

Dans ces conditions se posent les questions fondamentales en cours de discussion :
Qu'en est-il donc des piliers sur lesquels l'Europe est fondée, notamment du socle de valeurs actuellement reconnues? Comment développer la cohésion sociale en Europe dans ces conditions ? Comment résoudre les problèmes de société qui se posent de plus en plus nombreux ?
A ce niveau, apparait un problème de « légitimité » et de représentativité:
– qui va définir le socle commun de valeurs de références sur lequel se construit la cohésion sociale et sont définies les actions de l'Europe? Qui a la légitimé de définir ces piliers au nom de qui ?
– qui a la légitimité de décider comment ils sont mis en place et celle de les mettre effectivement en place ? Qui a la légitimité de décider la conformité à ces piliers des actions entreprises?

Ces questions sont importantes et le réseau Européen pense que les Eglises et les chrétiens doivent s'exprimer et contribuer publiquement à la réflexion et qu'ils doivent pouvoir le faire, comme tout courant d'opinion en a le devoir, mais le réseau européen, comme Parvis, conteste que
1) seule la hiérarchie catholique puisse s'exprimer au nom des catholiques, « être la voix des catholiques », dans la mesure où la hiérarchie ne représente pas le « peuple de

Dieu » qu'elle ne consulte pas et où ses positions peuvent être en opposition à celles du peuple de Dieu.
2) cette hiérarchie veuille imposer son point de vue voire l'imposer à tous par la force de la loi

Les courants traditionnalistes et fondamentalistes, bien représentés au sein de la hiérarchie l'Eglise catholique, de celle des Eglises orthodoxes et des instances dirigeantes de l'islam, pensent en effet que ce sont les hiérarchies des Eglises ou des courants religieux qui peuvent et doivent définir les valeurs de référence. D'après eux en effet, ces hiérarchies en ont seules la légitimité car elle provient de Dieu. Pour leur part, les états de l'Europe reconnaissent dans leur grande majorité que ces valeurs sont issues de la réflexion et de l'expérience des hommes et des femmes au cours de l'histoire, qu'ils soient croyants ou non, réflexion et expérience stimulées certes par les différentes convictions religieuses et courants de pensée. Ainsi on assiste à une opposition entre deux universalités : l'universalité de type religieux (Dieu est universel) et l'universalité des Droits Humains.

La hiérarchie catholique s'est battue pour que soit reconnue dans le traité de Lisbonne
– la racine chrétienne de ces valeurs , demande rejetée majoritairement ce qui a provoqué une violente réaction du pape
– sa reconnaissance comme acteur particulier dans l'élaboration des décisions au niveau européen, ce qui a été acté dans l'article II. 17 .
Il est intéressant de noter ce que disent les représentants d'une délégation de la Conférence des évêques de France dans le compte rendu de la visite qu'ils ont faite les 4 et 5 décembre 2007 à Bruxelles :http://www.cef.fr/catho/actus/archives/2007/20071204bruxelles.php

« • Quel rôle l'Église peut-elle jouer auprès de ces

institutions ?
Elle doit apporter sa pierre aux grands débats qui agitent l'Europe. Je pense en particulier aux questions comme le climat, la fin de vie, l'avortement, les manipulations génétiques, la bioéthique mais aussi aux problèmes économiques, aux problèmes de migration. Si la foi se trouve au cœur de la vie des gens, qu'elle éclaire tous les domaines de la vie, alors il est important que l'Église soit présente aux interfaces de la société et qu'elle apporte sa contribution aux débats. La voix des catholiques n'est pas anodine, elle a aussi le droit de s'exprimer. J'ai senti parmi nos interlocuteurs à Bruxelles une forte demande pour que nous soyons présents dans le débat

• L'inscription de l'article II-17 dans le Traité de Lisbonne peut-elle donner plus de poids à la parole de l'Église ?
Je le crois. Cela nous a d'ailleurs été dit explicitement. Inscrire dans un traité que l'Église est un interlocuteur est un signe fort. Cet article, qui peut paraître anodin par rapport à l'ensemble du traité, est en fait très important. A nous, donc, d'assurer une présence de l'Église dans ces institutions. Nous y sommes invités : il serait dommage de ne pas répondre à l'invitation.
Les Eglises se sont ainsi organisées pour pouvoir intervenir efficacement auprès de la commission européenne.
Le réseau Européen et Parvis se sont battus, comme la fédération humaniste européenne, lors de la préparation des traités pour que cet article II-17 ne soit pas inclus, estimant que l'article I-11 qui institue un dialogue avec les associations et la société civile était suffisant pour que la commission puisse prendre les avis des Eglises comme des associations de conviction. Ayant perdu cette bataille, maintenant que cet article II-17 est dans le traité de Lisbonne, le réseau Européen et Parvis peuvent-ils laisser les hiérarchies intervenir seules ?

Lors du Conseil d'administration de Parvis a répondu clairement non lors de sa réunion du 29 mars 2009, comme la fédération humaniste européenne l'avait déjà fait. Parvis s'organise pour faire entendre sa voix dans les institutions européennes :
– au niveau du Conseil de l'Europe, grâce au réseau Européen dont la légitimité internationale a été reconnue en janvier 2008 par l'octroi du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe,
– au niveau des institutions de l'union européenne.

Les institutions européennes
dans lesquelles Parvis peut intervenir via le réseau Européen

Elles ont de plus en plus de poids sur ce que nous vivons en Europe et sont intéressées par les relations religions, politique et société (cf article II-17 du traité de Lisbonne)

1) Union Européenne :

a) commission européenne
BEPA (Bureau des Conseillers de Politique Européenne :http://ec.europa.eu/dgs/policy_advisers/annual_man_plan_2006/index_fr.htm#)
Une des missions de ce bureau est le dialogue avec les religions, églises et communautés de conviction et donc de mettre en œuvre l'article II-17 du traité de Lisbonne.

b) parlement européen :
Rôle de plus en plus important du parlement européen qui s'intéresse aux relations Religion et politique. Il existe un groupe multi-parti de travail de députés du parlement européen (PE) ouvert à quelques OING concernées par religion, politique et Société (www.politicsreligion.com). Le réseau Européen y est représenté

2) Conseil de l'Europe

http://www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est garant de la charte sociale européenne et de la convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales
Le réseau Européen, doté depuis janvier 2008 du statut participatif au Conseil de l'Europe, fait partie de la conférence des OING. Les OING ayant le statut participatif auprès du Conseil de l'Europe ont un rôle de plus en plus important au Conseil de l'Europe (http://www.coe.int/T/F/ONG/Public/), car la conférence des OING constitue le 4ème pilier du Conseil de l'Europe, les 3 autres étant le comité des ministres, l'Assemblée parlementaire et le congrès des pouvoirs locaux et régionaux.

Parmi ces OING, les organisations internationales catholiques (OIC), c'est-à-dire celles qui sont reconnues par le Vatican, se retrouvent avant chaque session pour les préparer. Le réseau Européen y est régulièrement invité, bien qu'il ne fasse pas partie des OIC.

Le conseil de l'Europe est très concerné par la défense de la cohésion sociale, la défense des droits de l'Homme (cours européenne des droits de l'Homme), la justice, la réduction de la pauvreté, l'éducation et la culture, et s'intéresse de plus en plus, dans ce contexte, au dialogue inter culturel, à sa dimension religieuse et aux interactions religion, société.

– 3) Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)
Une des missions de cette organisation est la protection des trois piliers de l'Europe, qui comporte la protection de la liberté d'avoir ou ne pas avoir de religion.
Les institutions ecclésiales au niveau européen

1) Pour l'Eglise catholique:

– la COMECE (Commission des conférences épiscopales de la Communauté européenne : http://www.comece.org/). Elle est composée d'évêques délégués par les conférences épiscopales des pays de l'union européenne (actuellement 27 membres). Son siège est à Bruxelles.

Objectifs

– Accompagner et analyser le processus politique de l'Union européenne.

– Informer et conscientiser l'Eglise sur les développements de la législation et des politiques européennes.

– Encourager la réflexion, basée sur l'enseignement social de l'Eglise, sur les défis posés par la construction d'une Europe unie.

Domaines d'activité :

– Eglise, religion, Europe : l'Eglise catholique en Europe, œcuménisme, dialogue interreligieux, relations Eglise-Etat en Europe

– l'union dans le monde : politique étrangère, coopération et développement,…

– Economie et société : Affaires sociales, société et information, recherche et bioéthique, éducation et jeunesse

– Droit et Justice : Droits de l'Homme, Asile et Migrations, Questions juridiques, Relations Eglise-Etat en Europe

-l'Avenir de l'Union

La COMECE a donc parmi ses objectifs d'être la voix des évêques, en fait du Vatican, auprès de la commission européenne. Bien souvent, cependant, elle identifie la voix des évêques à celle des catholiques (cf. plus haut) et agit souvent comme un lobby de la commission européenne. C'est elle qui s'est beaucoup investie pour faire inclure (sans succès) Dieu et les "racines chrétiennes" dans la constitution européenne et pour permettre à l'Eglise catholique de dire son mot officiellement et de façon privilégiée dans les activités de la Commission européenne (cf article II-17 du traité de Lisbonne) et les commentaires de la COMECE : http://www.comece.org/comece.taf?_function=news_new&_sub=&

id=7&language=fr)
La COMECE s'est aussi investie dans un travail de réflexion sur les valeurs. Elle a organisé un grand colloque à Rome la veille de la réunion de Berlin des chefs d'Etat dans l'espoir qu'ils feraient référence aux racines chrétiennes de l'Europe. On peut aussi lire le rapport commandé par la COMECE sur "L'Europe des valeurs: la dimension éthique de l'Union européenne", publié en mars 2007. http://www.comece.org/upload/pdf/0703_values_FR.pdf .
La COMECE organise périodiquement des colloques avec des membres du parlement européen et de la commission. Des compte rendus sont publiés sur le site de la COMECE

– la CCEE (Concilium Conferentiarum Episcoporum Europae : http://www.ccee.ch/), la Conférence des épiscopats de tous les pays européens, a des préoccupations plus larges. C'est l'équivalent de la conférence épiscopale pour tous les états de l'Europe.

– l'OCIPE (Office Catholique d'Information et d'initiatives Pour l'Europe) dirigé par les jésuites
– l'association « Espaces, spiritualités, cultures et société en Europe » animée par les dominicains,

2) Pour les Eglises non catholiques

la CEC-KEK (http://www.cec-kek.org/), Conférence des Eglises européennes (groupant toutes les Eglises chrétiennes y compris les Eglises orthodoxes mais non l'Eglise catholique).

La CCEE a préparé avec la CEC-KEK la 3ème assemblée œcuménique (http://www.eea3.org/) qui s'est tenue en septembre 2007 à Sibiu en Roumanie sur le thème : « La lumière du Christ illumine tous les humains : Espoir de renouveau et d'unité pour l'Europe ».
Les OIC ont soumis trois rapports à cette assemblée au cours de laquelle le Président de la commission européenne a pris

la parole en assemblée plénière. (Cf les textes soumis par les OIC)
Le représentant de la CEC auprès du conseil de l'Europe participe régulièrement aux réunions des OIC.

L'atelier International :

La diversité des engagements – de fait des Réseaux au niveau international – rend de plus en plus nécessaire l'atelier international, lieu de débat et de réflexion pour les associations participant à ces activités internationales. C'est aussi le lieu où se fait la concertation entre les divers lieux et niveaux d'engagement. Enfin c'est le lieu où s'élaborent les prises de position de la fédération sur les questions traitées par le Réseau Européen dans ses Assemblées Générales.

Un engagement citoyen au niveau européen – le Réseau Européen et les institutions de l'union Européenne

Europe et laïcité.

La fédération se trouve engagée dans la défense et la promotion de la laïcité en Europe dans deux cadres différents.

a) Dans le cadre du Groupe de travail multiparti du Parlement Européen (PE) sur la séparation de la religion et de la politique, né en 2004 à la suite de l'affaire Buttiglione dont le PE a rejeté la candidature à un poste de commissaire, et reconstitué en septembre 2009 sous le nom de Plateforme du Parlement Européen pour la Laïcité en politique (PPELP) pour la durée de la législature 2009-2014. Le Réseau Européen participe activement à ses travaux depuis l'origine. On remarquera l'apparition dans le nom du groupe de mot laïcité (secularism dans l'appellation anglaise, le

mot laicity adopté au Conseil de l'Europe n'étant pas entré dans le vocabulaire de l'UE). Le groupe est animé d'une ambition politique accrue et d'une volonté d'intensifier le contact avec l'opinion publique. Il entend faire une place accrue aux débats et aux auditions, notamment des dirigeants des institutions de l'Union Européenne. Les objectifs restent inchangés. La prochaine réunion doit adopter un programme de travail et élire la présidence.
Les ONG européennes concernées, notamment les organisations de convictions, trouvent dans ce groupe un espace démocratique d'expression et leur participation est désormais formellement reconnue et organisée avec la mise en place d'un comité consultatif. Elles lui apportent un soutien apprécié.
Hubert Tournès y représente le RE/EN. Elfriede Harth en assurent le secrétariat. L'un et l'autre sont cosecrétaires du RE.

b) Dans le cadre du G3i, Groupe de travail International, Interculturel et interconvictionnel créé à l'initiative du Réseau Européen Eglises et Libertés.
Le G3I réunit des représentants d'organisations de cultures chrétienne, juive, musulmane athée et agnostique (d'où le mot interconvictionnel et non interreligieux) de divers pays européens. Après le colloque organisé au Conseil de l'Europe en 2007 et dont les actes sont publiés par Publibook (htt ://www.publibook.com/boutique2006/detailu-4695-PB.html), il prépare un nouveau colloque sur le thème "Europe et laïcité : espaces démocratiques et expressions de convictions".

François Becker a présenté ce projet au responsable des relations avec les organisations de convictions au BEPA (Bureau des Conseillers Politiques Européens), et lui a demandé un soutien financier. Il rencontrera prochainement le directeur chargé de la culture et du dialogue interculturel à la Commission Européenne.
Compte tenu de la convergence des travaux du G3i et de la

Plateforme du Parlement Européen pour la Laïcité en Politique, Hubert Tournès fera le lien entre le G3i et cette plateforme. Le G3i a décidé de se transformer en association loi de 1901, dont François Becker a été élu président.

Le Réseau Européen et la Crise mondiale. Le réseau Européen a adressé à la veille des élections européennes un appel adopté par l'assemblée générale de mai 2009, un appel au Parlement, à la Commission et au Conseil européens "Pour un système financier régulé et une Europe sociale ". La crise sociale et, dans les pays pauvres, la famine désignée pudiquement "crise alimentaire" ne font que s'aggraver et les 20 gouvernements, autoproclamés instance de gouvernance mondiale, laissent les puissances financières revenir avec déjà des profits record, aux pratiques de spéculation qui ont plongé le monde dans la crise. Cet appel devra sans doute être réitéré et mis à jour.

Dialogue de l'UE avec les organisations de convictions. Comme décidé lors de son AG en mai 2009 à Londres, le Réseau Européen a demandé aux services de la Commission Européenne d'être admis au dialogue structuré selon les règles du traité de Lisbonne – dont la ratification est maintenant attendue pour une date prochaine. Une réponse de principe favorable lui a été faite au début de l'été.
En septembre, François Becker a été reçu par le responsable du BEPA chargé des relations avec les organisations de convictions, qui lui a confirmé que les dispositions étaient prises pour que le Réseau Européen soit invité à des réunions et débats (sans qu'on sache si c'est dans le cadre du dialogue structuré – Art. 17). Les modalités du dialogue restent à concrétiser.
D'autres activités du Réseau Européen se font dans le cadre continental. Pour les consulter, référez-vous à la totalité du rapport rédigé par François Becker et Hubert Tournès pour l'Assemblée Générale de Strasbourg.
François Becker.

En Irak, une Eglise née avant celle de Rome

Un article publié du numéro 17 de la revue Parvis, de mars 2003.

PARVIS : D'où viennent les chrétiens d'Iraq?

Emmanuel Siman : Le chrétiens sont en Iraq depuis le tout début du christianisme : les Mésopotamiens sont mentionnés dans le récit de la Pentecôte (Ac 2, 9) et l'on dit que deux disciples, dont l'apôtre Thomas, en route vers l'Inde, ont organisé la première église syriaque. Les Églises syriaques sont nées avant celle de Rome, directement à partir de Jérusalem, et se répartissent en deux branches. L'Église syriaque orientale, encore appelée nestorienne, du nom de l'évêque Nestorius, condamné au Concile d'Éphèse (en 431) parce qu'il voyait deux natures et deux personnes (et non une seule) dans le Christ, est répandue plutôt à l'est de l'Euphrate. L'Église syriaque occidentale est celle des Monophysites, qui voyaient une seule personne et une seule nature, divine, dans le Christ ; on les appelle aussi Jacobites, du nom de Jacob Baradée, qui a refusé la condamnation du monophysisme par le Concile de Chalcédoine (en 451). Leur langue est l'araméen. Leur influence a été considérable.

PARVIS : Quelles relations ont-ils eues avec l'Islam ?

E. S. : Les chrétiens du Proche Orient ont relativement bien accueilli l'arrivée de l'Islam, parce qu'ils étaient malmenés à l'Ouest par Byzance et à l'est par les Perses. C'est l'évêque de Jérusalem qui a ouvert les portes de la ville au Calife Omar et l'a qualifié du titre de « sauveur » ; c'est un qualificatif très fort, celui du Christ. Le pouvoir les soutenait, et ils ont combattu avec les armées musulmanes contre les Perses et Byzance.

Ils ont contribué à la construction de la civilisation arabe, assuré la traduction du patrimoine grec en syriaque, puis du syriaque en arabe. C'est à partir de ces traductions arabes que l'héritage grec toucha d'abord le Moyen-âge latin. Leur influence a été considérable. Par exemple, les médecins des Califes étaient des chrétiens.

Les relations avec les musulmans se sont envenimées avec les Croisades : les chrétiens d'Irak se sont trouvés alors assis entre deux chaises.

PARVIS : En quoi consistent les divisions actuelles entre chrétiens ?

E. S. : Le jeu des missionnaires a provoqué des rattachements à Rome, aux 16ème et 17ème siècles. La partie des nestoriens devenus catholiques sont appelés « chaldéens » ; les jacobites se sont divisés entre syriaques catholiques et syriaques orthodoxes. Il n'y a pas de véritable division, ni sur le plan de la langue (ils parlent tous le syriaque qui est issu de l'araméen) ou de la culture, ni sur le plan religieux : ils ont la même foi, les mêmes textes, la même liturgie. Le rattachement à Rome n'a pas supprimé les particularités des communautés syriaques qui ont conservé leurs traditions remontant aux apôtres. Par exemple, le clergé est parfois marié ; il n'y a pas de tradition de dévotion à l'eucharistie.

Les divisions ne sont pas de nature dogmatique, mais concernent plutôt des questions de pouvoir. Face à la situation actuelle, les chrétiens ont le souhait ardent de trouver une unité, de parler d'une seule voix.

PARVIS : Les questions sur la nature et la personne du Christ, qui ont provoqué les divisions initiales ont-elles une résonance sur la conception de l'Incarnation?

E. S. : Les problèmes soulevés étaient des questions d'école, de philosophie, liées à l'emploi de termes qui

n’avaient pas le même sens pour tous. Les gens ont suivi les chefs, mais n’ont pas du tout adhéré à leurs querelles. Pour eux, la personne du Christ est fondamentale, sans chercher à définir ce qu’est une personne.

C’est plutôt dans l’Église latine que la question se pose : elle a connu une spiritualité beaucoup plus désincarnée : la vie monastique, la femme, la chair… Tout ce qui était chair, c’était le diable ; on était monophysite sur le plan de la mentalité. Aujourd’hui on est revenu vers l’Incarnation, et on retrouve la valeur de ce que veut dire « Dieu s’est fait Homme » : à partir de là, rien n’est impur ; Dieu a été désacralisé et la matière a été sacralisée.

PARVIS : Y a-t-il un rapprochement entre les différentes hiérarchies?

E. S. : Il y a un commencement de compréhension des diversités légitimes de la part de Rome, comme le montre par exemple l’admission des fidèles à la communion de part et d’autre avec les Syriens orientaux. Pourtant, ceux-ci ont un formulaire de messe où l’on ne trouve pas ce que les latins appellent les paroles de la consécration. Mais sur le fond, Rome réclame toujours l’exercice de tout son pouvoir sur les orientaux !

Je ne suis pas pour l’uniformité : elle est signe de mort. Si elle existe, la diversité doit servir avant tout le bien commun ; si c’est là vraiment son objectif, la diversité peut être très enrichissante.

PARVIS : Quels sont aujourd’hui les rapports des chrétiens avec le pouvoir Irakien ?

E. S. : Au départ, ils ont soutenu le régime de Saddam Hussein, parce qu’il était laïque : la laïcité était leur seule chance ; grâce à elle leurs droits, leur langue étaient reconnus. Dans la guerre avec l’Iran, ils étaient au premier rang. La situation a changé avec l’embargo. Saddam

Hussein n'a pas eu d'autre choix que de tendre la main à ses ennemis d'hier, ceux qui pouvaient l'aider ; c'est-à-dire l'Arabie Saoudite. L'argent dont dispose ce pays lui permet de faire la pluie et le beau temps dans les pays où il y a de la misère… Elle est à l'origine de l'influence grandissante des wahhabites en Iraq et, corrélativement de l'insécurité grandissante pour les chrétiens d'Irak.

L'État est toujours officiellement laïque, mais l'influence islamique est manifeste. Par exemple par l'inscription récente « Allah-u Akbar » (Allah est le plus grand) sur le drapeau Irakien.

PARVIS : Les chrétiens n'ont-ils plus d'autre solution que d'émigrer ?

E. S. : L'émigration frappe aussi la communauté musulmane, mais elle est plus importante chez les chrétiens ; le tiers d'entre eux est déjà parti et, s'ils en avaient la possibilité, beaucoup d'autres les imiteraient.

PARVIS : Où vont-ils ?

E. S. : Aux Etats-Unis, en Allemagne, en Angleterre, en Suède, en Hollande… Partout où la porte est ouverte. Ils viennent peu en France, parce que les conditions d'ouverture, d'accueil, de langue ne sont pas favorables. Partent tous ceux qui en ont les moyens, en particulier les diplômés, et l'Irak se vide de ses élites.

PARVIS : La situation est-elle différente dans les différentes régions d'Irak?

E. S. : Les Américains et les Anglais ont divisé l'Irak en trois zones : le nord, où existe un semi pouvoir politique et administratif établi par les deux partis rivaux kurdes que les États-Unis ont amené à s'entendre, le centre, sous le régime de Saddam Hussein et le sud sous domination des États-Unis.

Dans la zone nord, les chrétiens sont sous l'obédience des kurdes avec lesquels ils n'ont jamais eu de bonnes relations. Actuellement, les populations du nord connaissent une semi-liberté, une certaine aisance de vie, en comparaison avec celle des Irakiens du centre qui vivent sous le régime de l'embargo. Cette situation est d'ailleurs connue d'un pays comme l'Allemagne qui accueille beaucoup d'Irakiens, mais ne reconnaît pas le statut de réfugiés à ceux du Nord.

PARVIS : Le silence de nos Églises occidentales devant la situation de ces communautés chrétiennes du Proche-Orient n'est-il pas frappant?

E. S. : De fait, Jean-Paul II est trop peu suivi dans sa condamnation d'une guerre contre l'Irak. Mais plus généralement il y a, en Occident, une grave incompréhension de la situation du Proche-Orient. Il ne faut pas se le dissimuler, l'opinion publique de cette région du monde perçoit l'Occident judéo-chrétien, les États-Unis au premier chef, comme soutenant inconditionnellement la politique israélienne. Les chrétiens arabes en paient les conséquences. Leur situation pourrait s'améliorer si la voix des catholiques se faisait entendre assez fort en Occident pour dissocier judaïsme et sionisme. Or, très souvent, on n'ose pas critiquer ouvertement la politique du gouvernement Sharon, par peur de se voir accuser d'antisémitisme. Céder à ce chantage crée une double tragédie. De ce fait le nom des chrétiens est assimilé au soutien à l'injustice. De ce fait aussi, la situation des chrétiens locaux se dégrade, comme on l'a vu. D'autant plus injustement qu'ils n'ont aucune responsabilité dans la tragédie actuelle et qu'ils ont même apporté leur soutien à la renaissance de la culture et des pays arabes dès la fin du 19ème siècle. Au moins par la parole et l'écrit, – ce qui ne coûte pas beaucoup -, les chrétiens occidentaux doivent revenir à leurs sources évangéliques, en soutenant la justice et la paix au Proche-

Orient.

Retour au sommaire du numéro 17 de la revue Parvis, de mars 2003.